Rapport annuel

SAM CLOUD REVOLUTION

EXERCICE CLOS LE : 30/06/2026

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

SUNNY ASSET MANAGEMENT

SUNNY AM

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport d'activité 11

Rapport du commissaire aux comptes 21

COMPTES ANNUELS

Bilan 26
Actif 26
Passif 27

Compte de résultat 28

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 31

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 32

Règles & méthodes comptables 36

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 39

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 40

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 42

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 43
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 43
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 43
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 44
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 45
Exposition directe sur le marché des devises 46
Exposition directe aux marchés de crédit 47
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 48
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 49

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 50
Créances et dettes - ventilation par nature 50
Frais de gestion, autres frais et charges 51
Engagements reçus et donnés 56
Acquisitions temporaires 56
Instruments d'entités liées 57

Détermination et ventilation des sommes distribuables 58
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 58
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 62

Inventaire des actifs et passifs 66

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 68

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) 70

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) **71**

Synthèse de l'inventaire **72**

Informations SFDR **73**

Commercialisateur	SUNNY ASSET MANAGEMENT 85 rue Jouffroy d'Abbans- 75017 Paris.
Société de gestion	SUNNY ASSET MANAGEMENT 85 rue Jouffroy d'Abbans- 75017 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Crystal Park - 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-Sur-Seine Cédex Représenté par Madame Laure CABESSA

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation : Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Garantie :

Néant.

Opc d'opc :

Jusqu'à 10% de son actif net.

Objectif de gestion :

L'objectif du FCP est de participer à l'évolution à la hausse comme à la baisse des marchés actions mondiaux en investissant dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à l'écosystème du « cloud » (informatique en nuage), intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille. La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

L'objectif du FCP est de réaliser, sur la période d'investissement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, le Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index en euros (DMLST Index). Toutefois, le FCP n'a pas pour objectif de reproduire la performance de cet indice et la composition du portefeuille peut donc différer sensiblement de celle de son indicateur de performance (autrement dit le FCP peut investir dans des instruments qui ne font pas partie de l'indice de référence). L'indice ne reflète pas les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP.

Cet objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des parts du FCP sur longue période, dont au moins 5 ans, et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à la date du lancement du Fonds après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice mondial Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index en euros (DMLST Index).

L'indice Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index en euros (DMLST Index) est un indice de référence avec un nombre variable de composants, pondéré en fonction de la capitalisation boursière. Il couvre 99% de la capitalisation des marchés des actions des principaux pays développés.

Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion de l'équipe de gestion, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

À la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs des indices composant l'indicateur de référence ne sont pas encore inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Historique de l'indicateur de référence :

• Depuis la création au 17/06/2025 : MSCI World Net Total Return Index ;

• A compter du 18/06/2025 : Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index en euros (DMLST Index).

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées

Le FCP est investi en actions internationales. La stratégie développée est discrétionnaire en termes d'allocation d'actions.

La stratégie d'investissement du fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par les gérants, comme participant, directement ou indirectement, à l'écosystème du Cloud, dont la capitalisation est supérieure à 500 millions d'Euros.

10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

La sélection de valeurs repose sur une analyse fondamentale rigoureuse développée par l'équipe de gestion :

- **Qualitative :** cherchant à évaluer pour chaque investissement potentiel, la qualité de son marché, les forces et faiblesses de son modèle économique.
- **Quantitative :** cherchant à tenter de s'approcher au plus près d'une valeur intrinsèque pour l'investissement concerné. Ce procédé repose sur l'examen du potentiel de croissance rapporté à la valeur de l'entreprise. L'équipe de gestion tente ainsi de déterminer la décote ou prime d'une société par rapport à sa valeur intrinsèque.

SAM Cloud Revolution s'engage donc à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

Jusqu'à 100% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris les marchés émergents, de toutes capitalisations boursières, de tous les secteurs dont :

- 60% minimum sur les marchés actions.

- 30% maximum sur les marchés actions des pays émergents.

- Jusqu' à 10% maximum en titres de taux uniquement via des OPC de toutes notations et de tout type d'émetteur.

SAM Cloud Revolution peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et de FIA de droits français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, afin d'optimiser la performance ou pour sa trésorerie.

L'investissement direct en instrument de taux n'est pas autorisé. Jusqu'à 100% de risque de change.

Le risque de change n'est pas couvert.

Afin d'optimiser sa trésorerie, le FCP peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 25% de l'actif du FCP.

Exposition à des risques ESG ou de durabilité :

Face à la matérialisation croissante du risque de durabilité observée ces dernières années, SUNNY AM a intégré l'analyse extra-financière dans son processus d'investissement.

Sa politique d'intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) s'articule ainsi selon les quatre étapes suivantes :

1. Application de la politique d'exclusion définie, qui constitue un premier filtre dans la stratégie d'investissement mise en œuvre par l'équipe de gestion, en évitant les émetteurs en contradiction avec les valeurs de Sunny Asset Management et celles de ses clients,
2. Mise en œuvre de la politique d'intégration des caractéristiques ESG décrite dans la « note méthodologique ESG des fonds article 8 », mise en œuvre par Sunny AM et disponible sur son site internet en suivant le lien suivant : https:// www.sunny-am.com/informations-reglementaires. La méthodologie s'appuie sur une notation ESG réalisée par les fournisseurs de données extra-financières de la Société de Gestion, selon une approche par le risque pour évaluer la qualité ESG des entreprises cibles. Cette évaluation se fait à partir de facteurs ESG, variables en fonction du secteur et de la sous-industrie dont relève l'émetteur et un facteur de Gouvernance de l'entreprise. Un score de risque ESG est ainsi calculé pour chacun de ces facteurs, rapporté ensuite au score d'exposition de l'entreprise. Une fois que le score de risque ESG est calculé pour chaque facteur, une moyenne pondérée est établie pour calculer le score ESG global associé à l'émetteur. Un score ESG jugé « sévère », une note « faible » sur un ou plusieurs indicateurs ou un niveau de controverse égal à 5 entraînent une exclusion systématique de l'émetteur concerné.
3. Application d'une politique en amélioration de note : Sunny AM cherche à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier. L'objectif final est de proposer un univers d'investissement ayant une note moyenne supérieure à la note moyenne de l'univers investissable de référence. Cet univers investissable est défini par typologie d'OPCVM afin de garantir cohérence et comparabilité.

4. Mise en place d'un suivi strict des controverses majeures des émetteurs en portefeuille et d'une veille globale sur l'ensemble de l'univers investissable.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, de la dette souveraine émises par des pays développés,
- 75% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents », des actions émises par des petites et moyennes capitalisations, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et de la dette souveraine émise par des pays « émergents ».

L'OPCVM fait ainsi la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance dans son processus de gestion, au sens de l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable au sens du « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables).

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage l'OPCVM est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de

l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Par ailleurs, les principales incidences négatives en matière de durabilité (Article 7 de SFDR) ne sont pas prises en compte dans le processus de gestion.

Limites de l'approche extra-financière :

SUNNY AM a conscience que l'hétérogénéité et la non-exhaustivité des sources relatives aux informations permettant de suivre les critères ESG conduit seulement à une analyse partielle de la situation. Les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts du fait d'évaluation sans normes de marchés strictes et peuvent induire des biais d'analyse dans le processus d'investissement.

Composition des actifs

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'OPCVM est :

• Actions :

SAM Cloud Revolution est investi en actions. Toutes les actions composant le FCP sont cotées sur des marchés réglementés ou organisés. Le FCP opère sur tous les secteurs. La gestion est discrétionnaire en termes d'allocation sectorielle, géographique et en taille de capitalisations. De manière ponctuelle et accessoire, l'investissement en actions pourra atteindre jusqu'à 110 % de l'actif net, du fait d'un recours temporaire à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10 % de l'actif net, tel qu'autorisé par la réglementation. L'exposition ne pourra excéder les limites réglementaires applicables à la méthode de calcul retenue.

• OPC :

De 0 à 10%. Le FCP peut souscrire dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français, y compris des fonds gérés par Sunny Asset Management, ou étranger et de FIA de droits français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier afin d'optimiser la performance ou pour sa trésorerie. Cette exposition est limitée à 10% de l'actif net du FCP. Dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, le FCP peut investir sur des ETF (Exchange Traded Funds) négociés sur les marchés réglementés.

• Titres intégrant des dérivés :

Le FCP pourra recourir aux titres intégrant les dérivés de la façon suivante :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

– action

– taux

– change

– crédit

– autres

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

– couverture

– exposition

– arbitrage

Nature des instruments utilisés :

− EMTN, BMTN

− Obligations convertibles

− Certificats cotés

− Warrants, bons de souscription, droits de souscription,

− Credit Linked Notes

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

• les titres intégrant des dérivés sont utilisés dans le cadre d'une couverture du portefeuille aux risques actions et de change,

• le FCP pourra s'exposer au risque actions par l'intermédiaire de bons ou droits de souscription.

• Instruments dérivés : Le FCP pourra recourir aux instruments financiers dérivés de la façon suivante :

Nature des marchés d'intervention :

− réglementés

− organisés

− de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

− action

− taux

− change

− crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

− couverture

− exposition

− arbitrage

Nature des instruments financiers utilisés :

− futures

− options (sur actions, sur indices et ETF)

− swaps (uniquement swaps de devises)

− change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

− couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.

− exposition à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

Ces opérations sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement dont le siège social est situé dans les pays membres de l'Espace Économique Européen et dont la notation (ou à défaut la notation de la maison-mère) ne peut être inférieure à la catégorie « investissement ».

Ces opérations induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties conformément aux dispositions ci-dessous sur la gestion du collatéral.

• **Engagements totaux :**

La somme nette des expositions aux risques résultant des engagements et des positions en titres pourra amener le FCP à hauteur de 120% de l'actif net, générant ainsi une surexposition maximale de +20% de l'actif net. La méthode utilisée pour mesurer le risque global du FCP dans les instruments financiers dérivés est la méthode du calcul de l'engagement.

• **Dépôts :**

Le FCP peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 25% de l'actif du FCP (dans la limite de 20% de son actif net auprès d'un même établissement de crédit).

• **Emprunt d'espèces :**

Le FCP peut emprunter à titre exceptionnel des espèces jusqu'à 10% de son actif net afin d'assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

• **Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :**

L'OPCVM peut avoir recours à des opérations de prêt de titres dans le but de réaliser des objectifs tels que la création des revenus, tout en prenant des risques conformes à sa politique d'investissement.

Nature des opérations utilisées :

− prêts de titres par référence au Code Monétaire et Financier.

Nature des interventions :

Les opérations éventuelles de prêts de titres sont réalisées en accord avec les intérêts du fonds, et ne doivent pas l'amener à s'écarter de son objectif de gestion ou prendre des risques supplémentaires,

− dans un objectif d'optimisation de la gestion de la trésorerie

− dans un objectif d'optimisation du rendement du portefeuille.

Type d'actifs pouvant faire l'objet des opérations :

− Espèces et/ou titres financiers éligibles et instruments du marché monétaire.

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :

− Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'opérations de financement sur titres : jusqu'à 30% des actifs du fonds.

− Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'opérations de financement sur titres : 30% des actifs du fonds.

• **Rémunération :**

Les informations relatives à la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « frais et commissions ».

• **Sélection des contreparties :**

La société de gestion pourra nommer un intermédiaire (ci-après l'« Agent »), choisi selon les critères définis dans sa procédure d'évaluation et de sélection des intermédiaires. En cas de recours à un Agent, celui-ci pourra être autorisé à effectuer, pour le compte du fonds, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de type contrats-cadres internationalement reconnus.

• **Contrat constituant des garanties financières :**

Dans le cadre de la conclusion d'opérations de prêts de titres, et/ou sur instruments dérivés et/ou de change à terme, l'OPCVM peut être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière (collatéral) en titres ou en espèces. Les garanties financières reçues ont pour objet de réduire l'exposition de l'OPCVM au risque de défaut d'une contrepartie. Les garanties reçues seront évaluées sur une base de prix de marché (mark-to-market) lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Toute garantie financière donnée ou reçue pourra être réutilisée. Notamment, l'OPCVM pourra réinvestir les garanties financières reçues conformément à la règlementation en vigueur.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs et/ou du type d'opérations et peuvent être des risques de contrepartie ou des risques de liquidité.

Titres de créances et obligataires :

Exclusivement via OPC.

Profil de risque :

Avertissement : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Des procédures de gestion de conflits d'intérêts ont été mises en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Les risques auxquels s'expose le porteur sont les suivants :

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

Risque de marché actions : Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque sectoriel ou géographique : C'est le risque propre aux variations des actions liées à un secteur en particulier, en l'occurrence l'informatique en nuage (« Cloud »), ou à une zone géographique particulière, en l'occurrence les États-Unis. Une baisse des actions du secteur « cloud » aux États-Unis peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles, ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement, ce qui peut être le cas des titres de petites capitalisations.

Risque de change : l'OPCVM peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investi hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement sur les pays émergents : L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de contrepartie : L'utilisation par le FCP d'instruments financiers de gré à gré induit un risque de contrepartie. Les règles de fonctionnement de ces opérations et les mécanismes d'appel de marge et de collatéral qui leur sont attachées répondent aux exigences réglementaires applicables. En cas de défaillance d'une contrepartie, le non-respect des engagements contractés par celle-ci peut toutefois induire une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux : En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative des OPC dans lesquels le gérant a investi.

Risque opérationnel : Il présente le risque de défaillance ou d'erreur au sein des différents acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.

Risque de durabilité : Le FCP est exposé aux risques en matière de durabilité, entendu comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur des investissements en portefeuille. Le portefeuille du FCP inclut une approche ESG qui se focalise sur des titres bien notés sur la base de la notation mise en œuvre par le fournisseur de données extra- financières afin d'atténuer l'impact potentiel des risques de durabilité sur le rendement du portefeuille.

Risques liés à la gestion des garanties :

Risque opérationnel : Il représente le risque de défaillance ou d'erreur au sein des différents acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.

Risque de conservation : Il représente le risque de perte des actifs donnés en dépôt en raison de l'insolvabilité, ou de la faillite, ou de la négligence ou d'actes frauduleux du Dépositaire (ou sous-dépositaire). Dans ce cas les actifs donnés en garantie ne seraient pas restitués ce qui constituerait une perte pour le fonds et aurait un impact négatif sur sa valeur liquidative et la ferait baisser.

Risque juridique : Le risque juridique est défini comme une obligation à réagir ou à subir en termes opérationnels. Il représente le risque de devoir modifier le fonctionnement de la société de gestion ou du dépositaire ou de subir un préjudice matériel ou immatériel du fait d'une situation de droit ou d'un fait ou d'un acte juridique. Il peut tenir à la non-conformité à une réglementation d'où résulteraient, entre autres, la mise en jeu d'une responsabilité, des sanctions, un redressement fiscal, une atteinte à la réputation, ou la perte d'opportunité d'où résulteraient un manque de résultats, une perte d'actifs, l'inefficacité d'un contrat, la perte d'un gain fiscal ».

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part R : Tous souscripteurs.

Part C : Tous souscripteurs et, dans le cadre de la souscription ou distribution au sein de l'Union européenne seulement, qui sont :

- Des intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés, en vertu de la réglementation qui leur est applicable, de recevoir et/ou conserver toute commission ou avantage non monétaires ; ou
- Des souscripteurs souscrivant dans le cadre d'une prestation de services de gestion de portefeuille pour le compte de tiers (gestion sous mandat) et/ou de conseil en investissement fourni de façon indépendante au sens de la Directive 2014/65/EU du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, au sein de l'Union européenne (Directive MIF2) ;
- Des distributeurs souscrivant dans le cadre d'une prestation de conseil en investissement considéré comme non indépendant au sens de la Directive MIF2 sur la base d'un contrat avec leur client, et où un tel distributeur ne reçoit ni ne conserve de commission ou autre avantage non monétaire au sens de la Directive MIF2.

Part I : Tous souscripteurs, et est plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels et dont la souscription initiale minimale est de 500 000 euros (sauf pour la société de gestion qui peut souscrire 1 part).

Part M : Tous souscripteurs.

Part S : Tous souscripteurs.

Part B : Tous souscripteurs.

Le fonds s'adresse à des souscripteurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais de sociétés des marchés actions internationaux dont l'innovation par l'informatique en nuage (« cloud ») est au cœur de l'activité. La durée d'investissement recommandée est supérieure à 5 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque porteur. Pour le déterminer, chaque porteur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de sa réglementation, de ses besoins actuels sur un horizon de placement d'au moins 5 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Cas des personnes en lien avec la Russie et la Biélorussie :

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014 la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdites à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

Indications sur le régime fiscal :

Au niveau du fcp

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés,

Les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

Au niveau des porteurs

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

Le FCP n'est pas éligible au PEA.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet : www.sunny-am.com.*
- *Le document d'information clé, le prospectus et la politique de rémunération sont disponibles sur le site www.sunny-am.com. Les rapports annuels, les derniers documents périodiques et la politique de rémunération, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à SUNNY ASSET MANAGEMENT - Service Commercial - au 85 rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris- ou en téléphonant au siège de la société au n° suivant : 01 80 27 18 60 - ou par mail à : contact@sunny-am.com.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 18/06/2021.*
- *Date de création du Fonds : 07/07/2021.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

RAPPORT DE GESTION ARRETE AU 30 JUIN 2026

SAM CLOUD REVOLUTION

1. PERFORMANCES

	Valeur Liquidative de clôture 30/06/2025	Valeur Liquidative de clôture 30/06/2026	Performance[1] sur l'exercice
FR0014003LU3 Part C	75.55	81.16	7.43%
FR0014006JN5 Part R	66.07	70.67	6.96%
FR0014006JL9 Part I	684.02	740.43	8.25%
FR0014006JI5 Part M	708.19	766.61	8.25%
FR00140102E7 Part B	1018.21	1096.7	7.71%
FR00140102D9 Part S	1019.82	1098.42	7.71%
Indicateur de Référence* Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index	2 772,76 USD 2 365,84 €	3 395,92 USD 2 980,45 €	22,47 % USD 25,97 % €

***Indicateur de référence :**
MSCI World Net Total Return (en euro) jusqu'au 17/06/2025, puis Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index (en euro), à compter du 18/06/2025.

[1] *Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

2. RESUME ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNEE (juin 2025 - juin 2026)

Les marchés actions

	juin-26	juin-25	Perf annuelle
S&P 500	7 499	6 205	20,86%
Nasdaq Composite	26 214	20 370	28,69%
Russel 2000	3 024	2 175	39,05%
Euro Stoxx	672,17	561,69	19,67%
DAX	24 996	24 490	2,06%
CAC	8 404	7 666	9,63%
Shanghai Composite	4 094	3 444	18,87%
Nikkei 225	70 062	50 339	39,18%

Les marchés obligataires

Taux à 10 ans (%)	juin-26	juin-25	Année
Etats-Unis	4,47	4,23	0,24
Allemagne	2,86	2,61	0,25
France	3,65	3,29	0,37
Italie	3,63	3,58	0,05
Espagne	3,34	3,24	0,10
Portugal	3,24	3,05	0,19

Le marché des changes

Devises	juin-26	juin-25	Année
EUR/USD	1,1422	1,1787	-3,10%
GBP/USD	1,3262	1,3732	-3,42%

Le pétrole et l'or

Matières premières	juin-26	juin-25	Année
Brent USD/ Baril	72,92	67,61	7,85%
Or USD/Once	4008,02	3303,14	21,34%

USD/JPY	162,55	144,03	12,86%

Au second semestre 2025,

États-Unis : résilience sous surveillance : l'économie américaine continue d'afficher une solidité remarquable, portée par une consommation robuste, un marché de l'emploi résilient et une dynamique bénéficiaire solide, notamment dans les secteurs liés à l'intelligence artificielle. Cette résilience permet aux marchés actions de rester proches de leurs plus hauts historiques, malgré un environnement politique et budgétaire plus bruité.

Au second semestre 2025, la Réserve fédérale a amorcé un cycle d'assouplissement monétaire mesuré, procédant à plusieurs baisses de taux face au ralentissement graduel de l'inflation et à des signes d'essoufflement de la dynamique économique. Cette inflexion vise à soutenir l'activité et l'emploi, tout en évitant une détente trop rapide des conditions financières, dans un contexte marqué par des incertitudes budgétaires et commerciales persistantes.

Le principal point de vigilance demeure la trajectoire budgétaire américaine. L'adoption de nouveaux plans de dépenses alimente les déficits sans provoquer, à ce stade, de réaction négative des marchés obligataires. Dans ce contexte, nous anticipons une normalisation progressive de la courbe des taux (*bull steepening*), favorable aux maturités intermédiaires. En actions, la concentration des performances et des valorisations élevées plaident pour une approche sélective et disciplinée.

Europe : stabilisation et sélectivité

En Europe, le S2 2025 s'ouvre sur un environnement macroéconomique plus lisible, mais moins dynamique. Le ralentissement de l'inflation a permis à la Banque centrale européenne de mener un cycle d'assouplissement significatif, désormais proche de son terme. Le message de la BCE est clair : les conditions monétaires sont jugées compatibles avec un retour progressif à la stabilité des prix à moyen terme.

La croissance reste modeste, pénalisée par la faiblesse du commerce mondial et un manque de moteurs domestiques puissants, mais elle bénéficie de soutiens budgétaires ciblés et de bilans d'entreprises globalement solides. Les marchés actions européens conservent un profil défensif relatif, avec un attrait particulier pour les valeurs de qualité, les secteurs à visibilité élevée et les stratégies orientées rendement.

Sur les marchés obligataires, la neutralité domine, avec des opportunités ponctuelles sur le crédit bien noté, dans un environnement de spreads encore contenus.

Marchés émergents : potentiel de rattrapage

Les marchés émergents apparaissent comme l'un des principaux réservoirs d'opportunités pour la seconde partie de l'année. La stabilisation du dollar, la reprise graduelle du commerce mondial et un contexte géopolitique légèrement moins tendu soutiennent cette zone de manière hétérogène.

L'Inde confirme son statut de partenaire stratégique clé, bénéficiant d'un fort potentiel domestique et d'investissements étrangers soutenus, tandis que d'autres économies asiatiques ont surfé sur la vague des dépenses d'investissement des grands groupes technologiques américains.

La Chine retrouve une dynamique plus constructive grâce à des mesures de soutien ciblées, un discours politique plus lisible et des avancées diplomatiques qui améliorent la visibilité. L'Inde confirme son statut de partenaire stratégique clé, bénéficiant d'un fort potentiel domestique et d'investissements étrangers soutenus.

Toutefois, la sélectivité reste essentielle : certains pays demeurent vulnérables aux tensions protectionnistes et aux contraintes financières. Dans l'ensemble, les émergents offrent un potentiel de rattrapage attractif, à condition d'adopter une approche active et différenciée.

Le premier semestre 2026 aura été marqué par la résurgence d'un choc énergétique lié au conflit au Moyen-Orient, avec un baril de Brent en hausse de près de 20% sur la période. Cette remontée des prix de l'énergie a ravivé les pressions inflationnistes des deux côtés de l'Atlantique : aux États-Unis, l'inflation sous-jacente PCE est repassée au-dessus de 3,4%, tandis qu'en zone euro l'inflation s'est stabilisée autour de 3%, au-dessus de la cible de la BCE. Ce contexte a provoqué un basculement spectaculaire du discours des banques centrales, passées d'une posture accommodante à un ton nettement plus restrictif — la BCE ayant procédé à sa première hausse de taux depuis 2023 en juin, la Fed envisageant désormais un scénario similaire d'ici l'automne. Sur le plan de l'activité, les indicateurs européens ont montré des premiers signes d'inflexion positive en toute fin de semestre, tandis que la croissance américaine est restée solide, portée par l'investissement massif dans l'intelligence artificielle.

Au premier semestre 2026,

Les marchés obligataires

Le semestre a été marqué par une remontée des taux longs, cohérente avec le changement de ton des banques centrales. Le 10 ans américain a progressé de 30 points de base, à 4,47%, tandis que le Bund allemand est resté stable à 2,86%, l'essentiel du resserrement de la BCE ayant été anticipé en amont de la décision de juin. Au sein de la zone euro, les spreads souverains sont restés globalement stables : l'OAT française et les emprunts espagnol et portugais ont progressé de 6 à 9 points de base, et le BTP italien n'a que très légèrement dérivé, de 3,58% à 3,61%. Cette relative homogénéité confirme que le resserrement monétaire s'est jusqu'ici transmis de façon ordonnée sur la courbe des taux souverains européens.

Les spreads de crédit européens ont poursuivi leur resserrement au premier semestre, avec des niveaux *investment grade* et *high yield* revenus sur leurs plus bas niveaux historiques, une compression comparable à celle observée aux États-Unis, où l'IG est passé sous les 80 points de base. Cette prime de risque désormais minimale offre peu d'amortisseur face à un scénario de croissance dégradée et d'inflation persistante en zone euro.

Les marchés actions

Les indices actions ont globalement bien résisté, voire nettement progressé, malgré le contexte géopolitique et le durcissement monétaire, mais cette performance reste concentrée autour de quelques thématiques structurantes. Aux États-Unis, le S&P 500 (+9,55%) et surtout le Nasdaq (+12,79%) ont été tirés par la révolution de l'intelligence artificielle et l'investissement massif dans les infrastructures de calcul, tandis que le Russell 2000 (+21,86%) a signé une performance remarquable, traduisant un début de rotation vers les petites capitalisations et une lecture plus optimiste du cycle domestique américain. En Europe, la thématique de l'investissement en infrastructures et en défense a porté l'Euro Stoxx (+9,79%) et le CAC 40 (+3,12%), tandis que le DAX allemand est resté quasi stable (+2,06%), les marchés semblant encore attendre la matérialisation effective des plans de dépenses annoncés plutôt que d'anticiper pleinement leur impact sur les résultats. En Asie, le Nikkei s'est distingué par une envolée spectaculaire (+39,18%), portée par la faiblesse du yen et la poursuite des réformes de gouvernance actionnariale, tandis que le Shanghai Composite est resté à la traîne (+3,16%), reflet des difficultés persistantes de la demande domestique chinoise malgré la résilience des exportations. Le fil conducteur du semestre reste ainsi la concentration des flux sur un nombre restreint de thèmes — intelligence artificielle, infrastructures/défense européennes, réforme actionnariale japonaise — plutôt qu'une reprise généralisée et homogène des marchés actions.

Devises

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié sur l'ensemble du semestre, contrairement à l'anticipation d'un repli structurel largement partagée en début d'année : l'euro a cédé 2,76% face au billet vert (EUR/USD à 1,1422) et la livre 1,58% (GBP/USD à 1,3262), tandis que le yen s'est nettement affaibli (USD/JPY +3,73%, à 162,55).

Matières premières

Du côté des matières premières, le baril de Brent a progressé de près de 20% (72,92 $ contre 60,85 $ fin décembre), conséquence directe des tensions au Moyen-Orient. L'or, en revanche, a reculé de 7,21% sur la période, un mouvement à contre-courant des tensions géopolitiques qui s'explique par la combinaison d'un dollar ferme et de taux réels.

3. POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE (juin 2025 - juin 2026)

L'exercice qui se clôture au 30 juin 2026 a été marqué par une évolution importante du portefeuille, avec un élargissement thématique de nos investissements pour inclure l'infrastructure du Cloud, et d'une manière plus globale la couche physique de l'IA. Notre exposition aux actions a été ajustée de manière dynamique pour naviguer dans un environnement de marché complexe, caractérisé par des évolutions rapides dans le secteur technologique. Au premier trimestre de l'exercice, de juin à septembre 2025, nous avons initié une allocation d'environ 30% dans des sociétés de semiconducteurs, d'électrification, et des opérateurs de centres de données « hyperscalaires ». pour ce seul trimestre, les performances étaient de -3,15% pour les Parts I et -3,44% pour les Parts R.

Nos allocations ont continué d'évoluer légèrement sur la période de septembre à décembre 2025, avec un renforcement des opérateurs d'infrastructure du Cloud désormais entièrement concentrés au déploiement de capacités de calcul dédiées à l'IA. La révision constante des budgets d'investissement des géants du Cloud, Amazon AWS, Microsoft Azure, Google Cloud et Oracle Cloud, couplée avec ceux des neoclouds tels que CoreWeave, Crusoe et Nebius, a été relayée massivement dans les estimations des entreprises d'équipements, de composants, et de logiciels du Cloud. De nombreuses estimations ont été révisées en parallèle, et les performances ont suivi la hausse. Au cours de ce même dernier trimestre, l'apparition de pénurie dans la chaine de valeur des semiconducteurs et de l'électrification, a commencé à provoquer des hésitations sur le gigantisme des budgets IA. Ce trimestre était décevant, avec des performances négatives de -4,39% pour les Parts I et -4,69% pour les Parts R.

Dans la période de janvier à mars 2026, une première vague d'adoption massive de l'IA est apparue dans le secteur des développeurs d'applications logicielles. L'envol du « *vibe coding* » et du « *tokenmaxxing* » (encouragement massif de dirigeants d'entreprises pour une adoption ultra rapide de l'IA) combiné avec une relative pénurie de capacités de calcul, ont provoque une surcharge de demande auprès des mégamodèles de langages Anthropic *Claude*, Google *Gemini*, et OpenAI *ChatGPT*, et une inflation des couts précisément là où était attendu la vague de productivité déflationniste. Dans cet environnement, nous avons accentué la rotation de nos valeurs de logiciels, en cédant une très large part de nos valeurs applicatives, à la faveur de la « couche des données » (« data layer »), notamment la cybersécurité et les solutions de gestion de données. Le déclenchement du conflit iranien en mars 2026 a affecté l'ensemble des valeurs technologiques et neutralisé l'impact initial de ces changements d'allocation. Le FCP terminait son 3e trimestre (1er trimestre calendaire au 31 mars 2026) en baisse de -17,0% pour les Parts I, et -17,25% pour les Parts R.

Néanmoins, au 4e trimestre de notre exercice, d'avril à juin, le cessez-le-feu au Moyen Orient a permis un rebond important des marchés, et en particulier la relance des budgets d'investissement dans l'infrastructure du Cloud et l'IA. Notre performance a connu son meilleur trimestre durant cette période, du 31 mars au 30 juin, avec un rebond de la NAV de +40,44% pour les Parts R et +40,86% pour les Parts I. Toujours au 4e trimestre, nous avons aussi initié des positions dans le secteur de l'espace, future économie d'hébergement du cloud et de l'IA.

Le fonds reste positionné pour capitaliser sur les tendances structurelles du Cloud et sa transformation profonde par l'IA.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE (EN DEVISE)

Toutes les transactions au passif sont exécutées dans la devise du sous-jacent

TITRES	ACQUISITIONS	CESSIONS
AMUNDI FUND CASH USD - A2 USD	5 979 435 USD	
AMAZON.COM INC	4 452 034 USD	
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3 287 557 EUR	
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC - A	3 124 368 USD	
PALO ALTO NETWORKS INC	3 078 142 USD	
PROCORE TECHNOLOGIES INC		2 801 993 USD
PALO ALTO NETWORKS INC		2 905 145 USD
ADOBE INC		3 244 216 USD
CYBERARK		3 405 766 USD
AMUNDI FUND CASH USD - A2 USD		5 983 620 USD

4. INFORMATIONS SPECIFIQUES

Indication des changements intervenus au cours de l'exercice :
- Modification dans le prospectus page 13 (souscriptions parts C et R)
- Ajout de la mention Politique d'engagement actionnarial
- Suppression du Label ISR,
- Modification de la méthodologie ESG,
- Passage d'une communication centrale à réduite, conformément à l'instruction AMF 2020-03.
- Élargir l'autorisation pour inclure des dérivés d'exposition : Nature des marchés d'intervention :
Règlementés français et étrangers
Organisés
De gré à gré
Risques sur lesquels le gérant désir intervenir : Actions, ETF et change
Nature des interventions : Couverture et exposition
Engagements totaux : 120% avec surexposition maximale de +20%
- Mise en place du prêt/emprunt de titres
- Clarification de la notion d'emprunt d'espèces, qui autorise une exposition accessoire jusqu'à 110 % ;
- Correction, dans la politique de rémunération, des services concernés, à savoir les Risques et le RCCI ;
- Uniformisation du prospectus (pieds de page, présentation, etc.)."
- Mise à jour DIC
Le prospectus mis à jour, intégrant les ajustements réglementaires suivants :

- Mention du Commercialisateur,
- Mention du 8 Centralisateur,
- Suppression de l'annexe VIII. PRINCIPAUX IMPACTS NÉGATIFS SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ intégré dans la politique ESG,
- intégration et harmonisation des dispositifs de Gates et Swing Pricing sur l'ensemble des prospectus,
- harmonisation des informations d'ordre commercial,
- uniformisation des règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs et du règlement,
- uniformisation du prospectus (pieds de page, présentation, etc.).
- Le DIC, intégrant les deux mécanismes de liquidité, et frais au 31/12/25.
- L'annexe SFDR, désormais harmonisée pour l'ensemble de nos fonds.

Indication des changements à venir :
Regroupement des parts C & B dans la part R
MAJ des DIC en fonction des remarques de l'AMF pour les LMT

Mouvements et Commission de Surperformance :
Les mouvements opérés dans le cadre de la gestion du fonds aboutissent à un taux de rotation selon la formule de calcul de l'AMF de 353,50%, arrêté au 30 juin 2026.

Aucune commission de performance n'a été prélevé sur l'exercice.

Information relative aux instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la Société de Gestion a un intérêt particulier :

Néant

Indication relative à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (règlement SFTR) :

Le FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Risque Global :

La méthode du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation :

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site de la Société de Gestion de Portefeuille : http:\www. Sunny-am.com

Sélection des intermédiaires financiers et contreparties

La société de gestion sélectionne les intermédiaires financiers et contreparties auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses OPCVM ou des mandats de la manière suivante :
Les intermédiaires financiers et contreparties sont sélectionnés par l'équipe de gestion selon les marchés sur lesquels ils souhaitent traiter et selon la nature des instruments financiers, ils font l'objet d'une évaluation préalable à l'entrée en relation.

SUNNY Asset Management a autorisé ses intermédiaires financiers et contreparties à traiter les ordres sur l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution », soit les lieux d'exécution suivants :

- Marchés Règlementés,
- Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN/MTF),
- Systèmes Organisés de Négociation (SON/OTF),
- Internalisateurs Systématiques,
- Transaction de gré à gré.

L'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties est revue annuellement selon une grille de critères, par les gérants, et le middle office, qui apprécie la qualité relative au traitement des ordres.
Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- - la capacité de négociation,
- - la réactivité,
- - la qualité de traitement

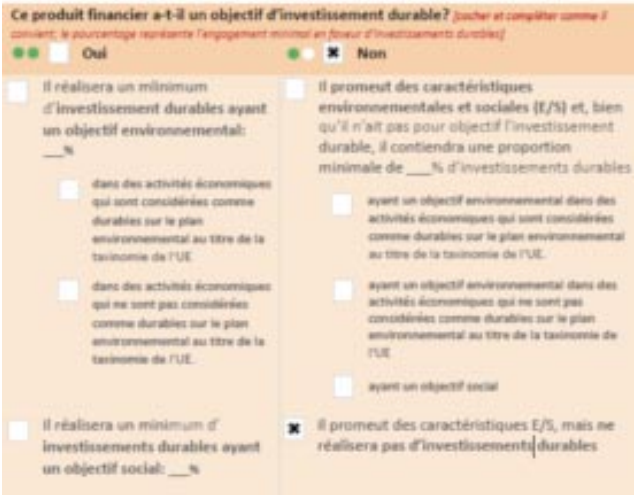
Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la Politique de Meilleure Sélection, vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre page dédiée : https://www.sunny-am.com/informations-reglementaires

Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion, conformément à la réglementation.

Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille ont été exercés par la Société de gestion conformément à la Politique de vote, disponible sur simple demande auprès de la société, et sur le site internet www.sunny-am.com .

Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la règlementation SFDR :



Face à la matérialisation croissante du risque de durabilité observée ces dernières années, Sunny AM a intégré l'analyse extra financière dans son processus d'investissement.
L'OPCVM est ainsi conforme à l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Il promeut et considère des critères extra-financiers dans son processus d'investissement, sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable.
Le détail de notre politique d'investissement responsable est disponible sur notre site internet https://www.sunny-am.com

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Information sur la politique de rémunération

1. Principe général

Conformément à l'article 69 de la Directive 214/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.
Cette politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, dont les risques en matière de durabilité, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par la société de Gestion de Portefeuille. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille. Ainsi, aucune rémunération variable

n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

Chaque fin d'exercice le comité des rémunérations, composé du Président de la Société de Gestion, et de la Direction Générale se réunit pour :
- Fixer le montant des rémunérations variables des collaborateurs concernés pour l'exercice écoulé.
- Le cas échéant, valider le versement des échéances portant sur les rémunérations variables décidées les années précédentes, pour les collaborateurs concernés.
- Déterminer la date de versement de toutes ces rémunérations.
- Valider la politique de rémunération de la société de gestion pour l'exercice à venir.

Le « personnel identifié », preneur de risques est constitué des dirigeants et des gérants financiers, dont le Directeur général délégué, des fonctions de contrôle (Risques et RCCI), du Secrétaire Général et des Responsables des partenariats commerciaux.

2. Rémunération fixe

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,
Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération est totale, il n'existe pas de vase communiquant entre l'une et l'autre des composantes de la rémunération.

3. Rémunération variable

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération, d'une part, des performances du professionnel. Elle est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs mesurés lors d'un entretien individuel d'évaluation. Elle tient compte, d'autre part, de la réglementation applicable à la société de gestion et enfin, des gains effectivement réalisés par celle-ci. Elle est liée à la performance globale de la société.

4. Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice - 2025

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
19,79	1 848 343,27€	241 771,76 €

*Primes discrétionnaires et Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette.

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion.
Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2026

SAM CLOUD REVOLUTION
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SUNNY ASSET MANAGEMENT
85 Rue Jouffroy d'Abbans
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SAM CLOUD REVOLUTION relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Laure CABESSA

Date :
2026.11.02
17:18:04 +01'00'

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**59 020 459,49**	**105 269 895,30**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	59 020 459,49	105 269 895,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**59 020 459,49**	**105 269 895,30**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**2 497 695,37**	**3 361,97**
Comptes financiers	**1 440 053,57**	**6 483 239,98**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**3 937 748,94**	**6 486 601,95**
Total Actif I + II	**62 958 208,43**	**111 756 497,25**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	55 515 124,37	101 059 349,68
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	4 437 966,54	10 550 477,71
Capitaux propres I	**59 953 090,91**	**111 609 827,39**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**59 953 090,91**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**3 005 117,52**	**146 669,86**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**3 005 117,52**	**146 669,86**
Total Passifs: I + II + III + IV	**62 958 208,43**	**111 756 497,25**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	105 037,24	94 181,86
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	51 357,82	73 111,89
Sous-total Produits sur opérations financières	**156 395,06**	**167 293,75**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-4 033,44	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-4 033,44**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**152 361,62**	**167 293,75**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-947 821,15	-2 092 325,40
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-947 821,15**	**-2 092 325,40**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**-795 459,53**	**-1 925 031,65**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**277 899,86**	**455 985,15**
Sous-total revenus nets I = C + D	**-517 559,67**	**-1 469 046,50**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-9 167 089,94	20 480 787,91
Frais de transactions externes et frais de cession	-235 623,40	-179 160,64
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**-9 402 713,34**	**20 301 627,27**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**3 309 147,41**	**-4 800 563,14**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**-6 093 565,93**	**15 501 064,13**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	10 653 100,45	-1 801 584,54
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	5 946,09	-4 864,25
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**10 659 046,54**	**-1 806 448,79**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**390 045,60**	**-1 675 091,13**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**11 049 092,14**	**-3 481 539,92**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**4 437 966,54**	**10 550 477,71**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif du FCP est de participer à l'évolution à la hausse comme à la baisse des marchés actions mondiaux en investissant dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à l'écosystème du « cloud » (informatique en nuage), intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille. La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

L'objectif du FCP est de réaliser, sur la période d'investissement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, le Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index en euros (DMLST Index). Toutefois, le FCP n'a pas pour objectif de reproduire la performance de cet indice et la composition du portefeuille peut donc différer sensiblement de celle de son indicateur de performance (autrement dit le FCP peut investir dans des instruments qui ne font pas partie de l'indice de référence). L'indice ne reflète pas les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP.

Cet objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des parts du FCP sur longue période, dont au moins 5 ans, et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à la date du lancement du Fonds après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**30/06/2026**	**30/06/2025**	**30/06/2024**	**30/06/2023**	**30/06/2022**
Actif net total	**59 953 090,91**	111 609 827,39	142 429 624,27	113 454 957,91	44 045 275,32

Exprimés en EUR	**30/06/2026**	**30/06/2025**	**30/06/2024**	**30/06/2023**	**30/06/2022**
PART B					
FR00140102E7					
Nombre de parts ou actions	**1 465,0226**	1,0000	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	**1 096,70**	1 018,21	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-123,67**	-1,82	-	-	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
PART C					
FR0014003LU3					
Nombre de parts ou actions	**13 761,2898**	756 242,232	1 237 821,513	16 143,991	25 717,561
Valeur liquidative unitaire	**81,16**	75,55	68,68	64,45	56,43
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-9,38**	9,26	3,46	-6,40	-9,30

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
PART I					
FR0014006JL9					
Nombre de parts ou actions	**29 290,0022**	47 454,1864	56 501,142	19 427,676	2 789,960
Valeur liquidative unitaire	**740,43**	684,02	617,00	576,43	505,93
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-80,03**	87,51	32,91	-61,47	-72,47

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
PART M					
FR0014006JI5					
Nombre de parts ou actions	**23 226,7476**	22 151,601	24 226,134	26 218,726	11 350,607
Valeur liquidative unitaire	**766,61**	708,19	634,92	587,03	506,85
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-82,86**	95,96	40,94	-50,54	-70,83

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
PART R					
FR0014006JN5					
Nombre de parts ou actions	**68 802,4913**	95 680,377	118 862,982	1 509 336,334	707 331,221
Valeur liquidative unitaire	**70,67**	66,07	60,31	56,86	50,08
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-8,43**	7,85	2,78	-5,98	-7,86

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
PART S					
FR00140102D9					
Nombre de parts ou actions	**11 719,8720**	1,00	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	**1 098,42**	1 019,82	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-123,86**	-0,21	-	-	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

METHODES D'EVALUATION

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

• Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

• Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

• Actions et parts d'autres OPC

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

• Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour.

L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités.

Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités *delta

• Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

• Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

• Instruments financiers à terme dérivés

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas

d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

• Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Swing Pricing : Lorsque les souscriptions ou les rachats nets enregistrés pour une valeur liquidative donnée sont susceptibles d'entraîner des coûts de transaction significatifs pour le portefeuille, la valeur liquidative peut être ajustée, à la hausse en cas de souscriptions nettes et à la baisse en cas de rachats nets. Cet ajustement vise à faire supporter à l'investisseur à l'origine des flux les coûts liés à l'investissement ou au désinvestissement des actifs sous-jacents, dans l'intérêt des porteurs existants.

L'ajustement appliqué est déterminé par la société de gestion sur la base d'une estimation prudente des coûts de transaction, comprenant notamment les écarts entre prix d'achat et de vente (spreads), les frais de courtage, ainsi que, le cas échéant, l'impact de marché.

Le déclenchement de ce mécanisme ainsi que le niveau d'ajustement appliqué reposent sur des paramètres définis par la société de gestion selon une méthodologie interne et trimestriellement revus par le comité des risques, afin de garantir un traitement équitable des investisseurs dans des conditions normales de marché comme en période de tension.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la valeur liquidative ajustée peut différer de la valeur liquidative non ajustée et que cet ajustement peut avoir un impact, à la hausse ou à la baisse, sur la performance de leur investissement à court terme.

La société de gestion agit en toutes circonstances dans l'intérêt des porteurs de parts et sous le contrôle de ses fonctions de gestion des risques et de conformité. Elle peut, dans des situations exceptionnelles de marché, adapter les modalités d'application du mécanisme afin de préserver l'équilibre entre les investisseurs.

METHODES DE COMPTABILISATION

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus.

Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion et frais variables : cf. Frais facturés à l'OPCVM/Frais de fonctionnement et de gestion/Commission de surperformance.

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des charges et notamment : gestion financière, gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de négociation.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multipliée par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors bilan. Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation : Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**111 609 827,39**	**142 429 624,27**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	34 045 423,94	35 372 770,90
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-86 163 727,83	-82 763 137,87
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-795 459,53	-1 925 031,65
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-9 402 713,34	20 301 627,27
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	10 659 046,54	-1 806 448,79
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	****693,74	***423,26
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**59 953 090,91**	**111 609 827,39**

[1] *Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.*

****Soulte de fusion-absorption du FCP SUNNY RECOVERY sur VL du 21 février 25.*

*****Soulte de fusion-absorption des FCP disuption fund alpha et fund master sur VL du 30 juin 25.*

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART B

FR00140102E7	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	2 325,4288	2 367 774,86
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-861,4062	-864 372,90
Solde net des souscriptions/rachats	**1 464,0226**	**1 503 401,96**
PART B		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

PART C

FR0014003LU3	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	4 065,4079	293 551,76
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-746 546,3501	-55 569 812,18
Solde net des souscriptions/rachats	**-742 480,9422**	**-55 276 260,42**
PART C		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

PART I

FR0014006JL9	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	4 609,1216	3 100 669,29
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-22 773,3058	-14 669 503,31
Solde net des souscriptions/rachats	**-18 164,1842**	**-11 568 834,02**
PART I		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

PART M

FR0014006JI5	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	22 282,5353	15 734 215,21
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-21 207,3887	-13 088 583,35
Solde net des souscriptions/rachats	**1 075,1466**	**2 645 631,86**
PART M		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

PART R

FR0014006JN5	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	9 561,3153	581 565,15
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-36 439,201	-1 954 253,51
Solde net des souscriptions/rachats	**-26 877,8857**	**-1 372 688,36**
PART R		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

PART S

FR00140102D9	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	11 735,0588	11 967 647,67
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-16,1868	-17 202,58
Solde net des souscriptions/rachats	**11 718,872**	**11 950 445,09**
PART S		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR00140102E7	PART B	Capitalisable	EUR	1 606 703,35	1 465,0226	1 096,70
FR0014003LU3	PART C	Capitalisable	EUR	1 116 915,70	13 761,2898	81,16
FR0014006JL9	PART I	Capitalisable	EUR	21 687 409,13	29 290,0022	740,43
FR0014006JI5	PART M	Capitalisable	EUR	17 805 860,25	23 226,7476	766,61
FR0014006JN5	PART R	Capitalisable	EUR	4 862 788,24	68 802,4913	70,67
FR00140102D9	PART S	Capitalisable	EUR	12 873 414,24	11 719,872	1 098,42

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	États-Unis+/-	Pays-Bas+/-	France+/-	Allemagne+/-	Taïwan+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	59 020,46	38 812,70	5 519,60	4 152,85	3 838,70	2 640,59
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**59 020,46**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**-**	-	-	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**1 440,05**	-	-	-	1 440,05
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**1 440,05**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 440,05	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**1 440,05**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	USD+/-	GBP+/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	43 871,44	1 005,07	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	1 564,17	-	-	-	-
Comptes financiers	1 146,18	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-1 805,99	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**44 775,80**	**1 005,07**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [1] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[1] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	**Valeur actuelle constitutive d'une créance**	**Valeur actuelle constitutive d'une dette**
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	30/06/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	3 257,79
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	4 171,90
Ventes à règlement différé	2 490 265,68
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**2 497 695,37**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-2 940 777,58
Frais de gestion	-64 339,94
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	**-3 005 117.52**
Total des créances et dettes	**-507 422.15**

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (frais de recherche, courtage, impôt de bourse, etc.), la cote part des frais d'intermédiation servant au paiement de la recherche est versée sur des comptes ouverts auprès de Brokers sélectionnés par la société de gestion.

Les frais de transaction incluent également la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Frais facturés au FCP :	**Assiette**	**Taux barème**					
		Part C	**Part R**	**Part I**	**Part M**	**Part S**	**Part B**
Frais de gestion financière / Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,80% Nette de Frais	2,20% Nette de Frais	1% Nette de Frais	1% Nette de Frais	1,50% Nette de frais	1,50% Nette de frais
Frais indirects maximums (commissions et frais de gestion fixes)	Actif net	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Commissions de surperformance	Actif net	15% nette de frais au-dessus du Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index (Net de frais)	15% nette de frais au-dessus du Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index (Net de frais)	15% nette de frais au-dessus du Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index (Net de frais)	Néant	Néant	15% nette de frais au- dessus du Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index (Net de frais)

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP,

- les commissions de mouvement facturées au FCP,

- Les opérations de prêts de titres pourront être conclues avec des contreparties de marché via SG/LMA, société indépendante de la société de gestion et agissant en qualité d'agent.

Ces opérations engendrent des coûts opérationnels qui sont supportés par l'OPCVM. Les revenus résultant de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects, sont restitués à l'OPCVM.

Les coûts opérationnels restitués à la société de gestion, ne peuvent pas excéder 20% des revenus générés par ces opérations prêts de titres.

SG/LMA dans le cadre d'une prestation de service, pour le compte du fonds, a la charge de l'exécution des transactions, et réalise notamment une prestation de conseil sur le choix des contreparties, les demandes de mise en place des contrats de marché et le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation. SG/LMA perçoit au titre de ces prestations d'Agent, une rémunération qui ne peut pas excéder 30% des revenus générés par les opérations de prêts de titres.

Pour toute information complémentaire sur les coûts opérationnels, directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts, il conviendra de se reporter au rapport annuel du fonds.

Frais de surperformance :

Parts B, C, R & I : La surperformance de chaque part soumise aux frais de surperformance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de la part, après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance, et un actif fictif qui enregistre la performance de l'indicateur de référence et les mêmes variations de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel, de plus cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance des parts B, C, R et/ou I est positive et supérieure au seuil de référence.

À chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, égale à 15% TTC de la performance au-delà de celle du Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index, fait l'objet d'une provision.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance des parts B, C, R & I et le seuil de référence, sur l'exercice.

La performance de la part est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :

- Si, sur l'exercice, la performance de la part B, C, R et/ou I est positive et supérieure à son indice de référence, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance de la part et le seuil de référence.
- Si, sur l'exercice, la performance de la part B, C, R et/ou I est négative ou inférieure à son indice de référence, la part variable sera nulle.

Le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif net sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur la part. Cette méthode revient à comparer l'actif des parts C, R et/ou I du fonds SAM Cloud Revolution à l'actif d'un FCP suivant le seuil de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

- Si, au cours de l'exercice, la performance des parts B, C, R et/ou I, depuis le début de l'exercice est positive et supérieure au seuil de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- Dans le cas d'une sous-performance des parts B, C, R et/ou I par rapport au seuil de référence ou de performance négative entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance des parts B, C, R et/ou I est positive et supérieure au seuil de référence.
- En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est acquise définitivement à la société de gestion.

Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

À cette fin, la durée de la période de rattrapage est fixée à cinq ans. Si au cours de la période de rattrapage une nouvelle sous-performance venait à être constatée, celle-ci ouvrirait une nouvelle période de rattrapage de 5 ans à partir de cette constatation au titre de cette sous-performance. Enfin, si la sous-performance n'a pas été rattrapée au bout de 5 ans, elle n'est plus prise en compte pour l'exercice de la 6ème année.

La Période de calcul correspond à l'exercice comptable du FCP, la date de cristallisation étant le dernier jour de l'exercice comptable. Elle est fixée à 1 exercice comptable. Par exception, dans le cas de la création du FCP ou d'une catégorie de parts, la Période de calcul minimale de prélèvement est augmentée, et s'étendra du jour de création des parts jusqu'au la clôture du premier exercice comptable suivant, de telle sorte que la Période de calcul du premier prélèvement soit supérieure à 12 mois. Ainsi, par exception, il est précisé que la première Période de calcul s'étendra du jour de création des parts C, I et R jusqu'au 30 juin 2023.

Description de la méthode de calcul :

Période de référence	Écart de performance vs indice	VL Positive	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission
Année 1	5	Oui	0	Oui
Année 2	0	Oui	0	Non
Année 3	-5	Non	-5	Non
Année 4	3	Oui	-2	Non
Année 5	2	Non	0	Non
Année 6	5	Oui	0	Oui
Année 7	5	Oui	0	Oui
Année 8	-10	Non	-10	Non
Année 9	2	Oui	-8	Non
Année 10	2	Oui	-6	Non
Année 11	2	Oui	-4	Non
Année 12	0	Non	0	Non

Les données sont présentées à titre illustratif et ne préjugent pas des performances futures du fonds.

PART B

FR00140102E7	30/06/2026
Frais fixes	26 309,33
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	1,62
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART C

FR0014003LU3	30/06/2026
Frais fixes	158 291,55
Frais fixes en % actuel	1,80
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART I

FR0014006JL9	30/06/2026
Frais fixes	239 020,83
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART M

FR0014006JI5	30/06/2026
Frais fixes	233 297,20
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART R

FR0014006JN5	30/06/2026
Frais fixes	121 908,78
Frais fixes en % actuel	2,20
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART S

FR00140102D9	30/06/2026
Frais fixes	168 995,08
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	30/06/2026
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/06/2026
	-	-	-
Total			**-**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**-517 559,67**	**-1 469 046,50**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *()***	**-517 559,67**	**-1 469 046,50**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-517 559,67**	**-1 469 046,50**

PART B

FR00140102E7	**30/06/2026**	**30/06/2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-17 629,96	-1,83
Total	**-17 629,96**	**-1,83**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART C

FR0014003LU3	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-15 207,52	-962 390,89
Total	**-15 207,52**	**-962 390,89**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART I

FR0014006JL9	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-142 796,38	-328 178,89
Total	**-142 796,38**	**-328 178,89**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART M

FR0014006JI5	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-117 239,30	-46 275,21
Total	**-117 239,30**	**-46 275,21**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART R

FR0014006JN5	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-83 421,70	-132 199,47
Total	**-83 421,70**	**-132 199,47**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART S

FR00140102D9	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-141 264,81	-0,21
Total	**-141 264,81**	**-0,21**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-6 093 565,93**	**15 501 064,13**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *()***	**-6 093 565,93**	**15 501 064,13**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-6 093 565,93**	**15 501 064,13**

PART B

FR00140102E7	**30/06/2026**	**30/06/2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-163 556,46	0,01
Total	**-163 556,46**	**0,01**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART C

FR0014003LU3	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-113 880,30	7 965 266,08
Total	**-113 880,30**	**7 965 266,08**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART I

FR0014006JL9	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-2 201 323,59	4 480 655,44
Total	**-2 201 323,59**	**4 480 655,44**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART M

FR0014006JI5	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-1 807 334,50	2 171 963,49
Total	**-1 807 334,50**	**2 171 963,49**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART R

FR0014006JN5	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-497 005,59	883 179,11
Total	**-497 005,59**	**883 179,11**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART S

FR00140102D9	30/06/2026	30/06/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-1 310 465,49	-
Total	**-1 310 465,49**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**59 020 459,49**	**98,44**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**59 020 459,49**	**98,44**
Aerospatiale			3 004 519,92	5,01
INTUITIVE MACHINES INC	USD	65 000	1 220 247,50	2,03
ROCKET LAB CORPORATION	USD	20 000	1 784 272,42	2,98
Combustibles alternatifs			1 005 070,90	1,68
CERES POWER HOLDINGS PLC	GBP	170 000	1 005 070,90	1,68
Composants electriques			2 497 250,00	4,17
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	8 750	2 497 250,00	4,17
Composants et equipements electriques			1 793 435,14	2,99
CORNING INC	USD	8 000	1 793 435,14	2,99
Distributeurs Diversifies			3 085 408,99	5,15
AMAZON.COM INC	USD	14 750	3 085 408,99	5,15
Equipement de technologie de production			6 904 429,12	11,52
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2 850	2 851 425,00	4,76
ASML HOLDING N.V.	EUR	1 550	2 668 170,00	4,45
COHERENT CORP	USD	4 000	1 384 834,12	2,31
equipements de telecommunications			2 271 752,19	3,79
ARISTA NETWORKS INC	USD	12 000	1 789 152,19	2,98
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EUR	200 000	482 600,00	0,81
Expert en finance			409 162,72	0,68
INFLEQTION INC	USD	35 000	409 162,72	0,68
Industries diversifiees			271 721,96	0,45
BLEICHROEDER RG ACQUISITION CORP II	USD	30 000	271 721,96	0,45
Instrument de placement en titre non participatif			467 439,00	0,78
IONQ INC	USD	10 000	467 439,00	0,78
Internet			2 967 419,32	4,95
ALPHABET INC	USD	9 461	2 967 419,32	4,95
Location d'equipement commercial			890 369,93	1,48
FTAI AVITAION LIMITED	USD	3 750	890 369,93	1,48
Logiciels			10 907 078,89	18,19
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	USD	2 000	1 339 547,13	2,24
DATADOG INC	USD	10 170	2 323 908,37	3,88
ORACLE CORP	USD	14 000	1 800 684,57	3,00
PALANTIR TCHNOLOGIES INC	USD	15 000	1 535 939,97	2,56

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	8 000	2 394 383,01	3,99
TWILIO INC	USD	8 353	1 512 615,84	2,52
Materiel de production d'energie renouvelable			2 901 500,00	4,84
SIEMENS ENERGY AG	EUR	17 500	2 901 500,00	4,84
Materiels informatiques			318 852,03	0,53
XANADU QUANTUM TECHNOLOGIES LIMITED	USD	30 000	318 852,03	0,53
Outillage : moteurs			937 203,79	1,56
INNIO HOLDINGD GMBH	USD	27 000	937 203,79	1,56
Semi conducteurs			12 691 066,04	21,17
BROADCOM INC	USD	5 056	1 676 236,62	2,80
MICRON TECHNOLOGY INC	USD	2 160	2 188 227,49	3,65
NVIDIA CORP	USD	6 495	1 140 586,76	1,90
SK HYNIX INC GDS	EUR	1 000	1 570 000,00	2,62
SOITEC SA	EUR	10 000	1 173 000,00	1,96
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	6 300	2 640 592,42	4,40
TERADYNE	USD	5 422	2 302 422,75	3,84
Services informatiques			5 696 779,55	9,50
AKAMAI TECHNOLOGIES INC	USD	15 000	1 556 213,80	2,59
CLOUDFLARE INC	USD	4 000	861 084,78	1,44
D WAVE QUANTUM INC	USD	29 539	621 941,91	1,04
RIGETTI COMPUTING INC	USD	25 000	423 907,32	0,71
SNOWFLAKE RG REGISTERED SHS	USD	10 000	2 233 631,74	3,72
Total			**59 020 459,49**	**98,44**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**59 020 459,49**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**3 937 748,94**
Autres passifs (-)	**-3 005 117,52**
Total = actif net	**59 953 090,91**

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Sam Cloud Revolution **Identifiant d'entité juridique:** 9695009UG07B392EX579

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

●● ☐ **Oui** ●○ ☒ **Non**

☐ Il réalisera un mlinimum d'**investissement durables ayant un objectif environnemental:** ___%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

☐ Il réalisera un minimum d' **investissements durables ayant un objectif social:** ___%

☐ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ? *La promotion des caractéristiques environnementales et sociales est effectuée dans le cadre de notre approche par l'exclusion des risques dits 'Severe' (émetteur dont la note Sustainanalytics est supérieure à 40).*

Aussi, on évalue la note moyenne ESG du fonds afin de s'assurer qu'elle est meilleure que son univers d'investissement.

Au cours de l'exercice comptable 2025-2026 de l'OPC, la note moyenne ESG du fonds a évolué comme suit :

1

	30/09/2025	31/12/2025	31/03/2026	30/06/2026
SAM Cloud Revolution	17,8	18,3	16,8	17,2
Univers d'investissement	NA	22,0	22,1	22,1

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

 Au cours de l'exercice comptable 2025-2026, la note ESG moyenne du fonds SAM Cloud Revolution a évolué de 17,8 au 30 septembre 2025 à 17,2 au 30 juin 2026. Après une légère hausse au 31 décembre 2025 (18,3), la note s'est améliorée au cours du second semestre pour atteindre 17,2 à la clôture de l'exercice. Dans le même temps, la note moyenne de l'univers d'investissement est restée stable à 22,1.

 À la clôture de l'exercice, le fonds présente une note ESG inférieure à celle de son univers d'investissement, conformément à l'objectif de gestion fixé.

- ***….et par rapport aux périodes précédentes?***

 Sur les trois derniers exercices, la note ESG moyenne du fonds est passée de 18,1 au 30 juin 2024 à 18,0 au 30 juin 2025, puis à 17,2 au 30 juin 2026. Sur la même période, la note moyenne de l'univers d'investissement est demeurée globalement stable, passant de 21,7 à 22,1.

	30/06/2024	30/06/2025	30/06/2026
SAM Cloud Revolution	18,1	18,0	17,2
Univers d'investissement	21,7	22,1	22,1

La note ESG du fonds s'est améliorée de 0,8 point entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2026 (une baisse de la note traduisant une meilleure performance ESG). Le fonds conserve ainsi une note significativement inférieure à celle de son univers d'investissement, ce qui témoigne du respect de l'objectif de sélection ESG poursuivi par la stratégie d'investissement.

- ***Quels étaient le s objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

 Non Applicable

- ***Dans quelles mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

 Non Applicable

 - *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

 Non Applicable

 - *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs*

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme? Description détaillée:

Non Applicable



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Ce produit financier ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Principaux investissements	Secteur	Poids	Pays
AMAZON.COM INC	nso. discrétionna	5,15%	États-Unis
ALPHABET INC-CL A	Télécoms	4,95%	États-Unis
SIEMENS ENERGY AG	Energie	4,84%	Allemagne
ASM INTERNATIONAL NV	Technologie	4,76%	Pays-Bas
ASML HOLDING NV	Technologie	4,45%	Pays-Bas
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	Technologie	4,40%	Taiwan
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	4,17%	France
PALO ALTO NETWORKS INC	Technologie	3,99%	États-Unis
DATADOG INC - CLASS A	Technologie	3,88%	États-Unis
TERADYNE INC	Technologie	3,84%	États-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Etant donné notre approche par notation, nous considérons que les émetteurs notés du portefeuille sont ceux dont la note est en adéquation avec notre charte d'investissement responsable et donc liés à la durabilité. De ce fait, nous considérons que la part des investissements liés à la durabilité correspond au taux de notation du portefeuille, soit au 30 juin 2026, une proportion de 91,1 %, hors liquidités.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistent à "ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

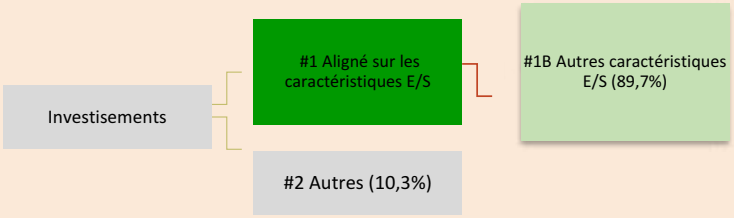
Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

A tout autre investissement durable doit "ne pas causer de préjudice important" *à tout objectif environnemental ou social.*

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend :
- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Quelle était l'allocation des actifs?

Au 30 Juin 2026, l'allocation d'actifs de l'OPC était la suivante :

Classe d'actifs	% actifs
Actions	98,4%
Liquidités	1,6%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Au 30 Juin 2026, la répartition du portefeuille par secteurs économiques est la suivante :

Industrie	% actifs
Industrie	7,6%
Energie	8,2%
Technologie	77,0%
Télécoms	7,3%

4

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non Applicable

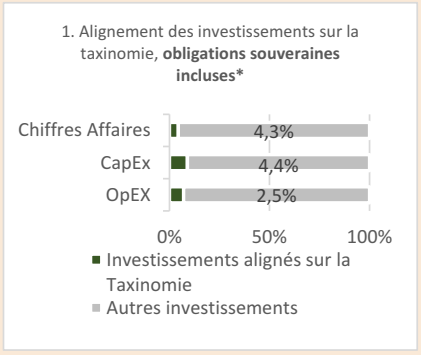
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

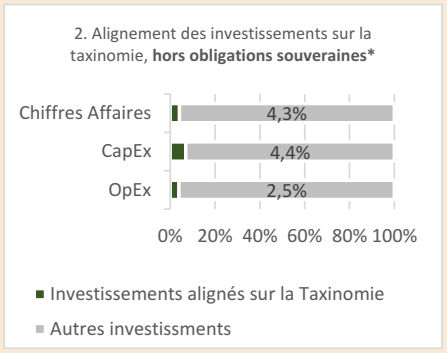
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





** Aux fins des graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

En incluant les obligations souveraines, 4,0% du chiffres d'affaires des investissements était réalisé dans des activités transitoires et habilitantes, 4,3% des CapEx et 2,5% des OpEx.

En excluant les obligations souveraines, 4,0% du chiffres d'affaires des investissements était réalisé dans des activités transitoires et habilitantes, 4,3% des CapEx et 2,5% des OpEx.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Non Applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Quelle était le part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non Applicable

Quelle était la part d'investssements durables sur le plan social?

Non Applicable

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres », quelle était leur fiabilité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements catégorisés en « autres » sont les investissements qui ne font pas l'objet d'une notation extra-financière de la part de Sustainalytics. Dans ce cas, aucune garantie minimale environnementale ou sociale existe pour ces investissements. Toutefois, il est à noter que ces investissements ne font pas l'objet d'une controverse significative, autant d'un point de vue environnemental que social.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques envornnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales est assuré par :

- Une exclusion des risques dits 'Severe' (au sens de Sustainanaltics) .

- Une politique d'amélioration de note par rapport à un univers d'investissement.

Par ailleurs, une politique d'exclusion a été mise en place, les secteurs concernés étant les suivants :

- Les entreprises liées à l'industrie du tabac (production de tabac > 1 % du chiffre d'affaires et/ou distribution de tabac > 10 % du chiffre d'affaires),

- Les entreprises lorsqu'elles sont impliquées dans la production d'armes controversées. La Société de gestion exclut ainsi :

• Toute entreprise impliquée dans la production d'armes à sous-munitions, leurs composants ou plateformes de livraison (Convention d'Oslo, 2008),

• Toute entreprise impliquée dans la production de mines anti personnelles et leurs composants (Traité d'Ottawa, 1999). La position de Sunny AM sur la défense est explicitée infra.

- Les entreprises actives dans la pornographie (>1 % du chiffre d'affaires),

- Les entreprises liées à l'extraction de charbon (>10% du volume extrait ou chiffres d'affaires selon l'information disponible), - Les entreprises productrices d'énergie pour lesquelles le charbon représente plus de 10 % du mix énergétique. Par ailleurs, la Société de Gestion prévoit une sortie définitive du charbon, à un horizon 2030.*

*Cette dernière exclusion n'est pas applicable aux fonds de fonds en raison de l'absence de transparisation possible à ce stade.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non Applicable

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?***

 Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

 Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

 Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

 Non Applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

7